\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Minister of Law and Justice
Hon Richard Ramoeletsi
P.O. BOX 33
100, Maseru
Lesotho

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Ministre,

**Je souhaite vous faire part de ma profonde inquiétude concernant les récentes conclusions faisant état de violations des droits humains – y compris d’actes de torture et d’autres mauvais traitements – subies par des détenus de l’Institution pénitentiaire centrale de Maseru (MCCI), au Lesotho.**

Le 22 décembre 2023, huit détenus – **Sebilo Sebilo, Mots’oane Machai, Nthathane Motanyane, Liphapang Sefako, Motsieloa Leutsoa, Mohlalefi Seitlheko, Marasi Moleli, Litekanyo Nyakane – et d’autres personnes incarcérées** dans l’attente de leur procès au sein de la MCCI ont été soumis à des actes de torture et d’autres mauvais traitements par des agents des Services pénitentiaires du Lesotho (LCS). Le même jour, des proches de ces détenus sont venus leur rendre visite et ont constaté qu’ils présentaient des blessures visibles sur le corps. Les détenus leur ont indiqué avoir été frappés avec divers objets par des agents pénitentiaires lors d’une fouille.

Le lendemain, le 23 décembre, les familles de ces détenus ont déposé une requête urgente devant le tribunal de Maseru afin de faire reconnaître que les responsables de la MCCI et leurs subordonnés ont agi illégalement en infligeant des châtiments corporels aux détenus et en refusant leurs demandes de visites à ces derniers. En ce qui concerne le recours illégal à des châtiments corporels, le tribunal a statué le 27 janvier 2024 qu’il n’était pas en mesure de déterminer les circonstances ayant entraîné les blessures constatées.

Vous vous souvenez certainement que vous avez apporté par le passé votre soutien à une enquête indépendante sur les allégations de torture provenant de personnes détenues à la MCCI. À l’issue d’une enquête menée de sa propre initiative en décembre 2023, le Bureau de la médiatrice a rendu public son rapport le 19 mars 2024, dans lequel il révèle un caractère systématique inquiétant des violations des droits humains, notamment de la torture et du recours excessif à la force, à l’encontre des personnes détenues dans cet établissement, où certaines ont été rouées de coups avec diverses armes le 22 décembre 2023 par des agents pénitentiaires qui leur ont ensuite refusé des soins médicaux pour les blessures subies.

**Je vous prie instamment de veiller à ce que les huit détenus nommés et les autres personnes détenues à l’Institution pénitentiaire centrale de Maseru soient protégés de la torture et des autres mauvais traitements, en prenant immédiatement des mesures pour appliquer les recommandations du Bureau de la médiatrice. Je vous appelle également à garantir l’obligation de rendre des comptes en amenant les personnes soupçonnées d’être responsables de ces violations à répondre de leurs actes, ainsi qu’en prenant des mesures concrètes pour réformer le système pénitentiaire afin qu’il respecte les normes internationales relatives aux droits humains, notamment par la révision des lois et de la réglementation en matière de détention, l’amélioration des conditions de détention et la promotion d’une culture du respect des droits humains de la part du personnel de l’administration pénitentiaire.**

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade du Royaume du Lesotho, Rue de Lausanne 45-47, 2ème étage, 1201 Genève

Fax: 022 900 05 25, E-mail: info@lesothomission.org